



La certification européenne Ports Propres

- LE CONTEXTE -

« *Ports Propres* » est la certification de bonne gestion environnementale des ports de plaisance.

Aujourd'hui, l'ensemble des parties prenantes de ce secteur a compris que le *management environnemental* est impératif, tout simplement parce que :

- les **réglementations doivent être respectées** ;
- de nombreux ports de plaisance se situent au niveau **d'espaces remarquables et vulnérables**, qui concentrent une importante biodiversité marine. Souvent, ces ports sont à proximité de **zones de baignade** où la qualité des eaux est primordiale ;
- la dimension économique (avec l'accueil du tourisme) ainsi que la dimension sociale (la professionnalisation, la qualification et la pérennisation des métiers) sont inséparables de la **dimension environnementale**.

Les impacts générés par l'activité des ports et de leurs plaisanciers (même s'il s'agit de petites quantités de polluants), sont **répétitifs et affectent le milieu marin** qui compte des écosystèmes aussi riches que fragiles.

La démarche et la certification *Ports Propres* représentent de réels atouts, en répondant favorablement aux prérogatives du **Plan d'Actions pour le Milieu Marin**, pour atteindre le bon état des masses d'eau conformément aux objectifs fixés par la **Directive 2008/56/CEE sur la Stratégie pour le Milieu Marin**.

En effet, *Ports Propres* s'inscrit dans une dimension **d'excellence environnementale**, en accord avec les exigences du développement durable. Plusieurs points illustrent ceci :

- la **clientèle** souhaite bénéficier d'un plan d'eau d'excellente qualité (au port comme en mer) ;
- la **professionnalisation des gestionnaires et des agents des ports de plaisance**, par des formations, des qualifications environnementales spécifiques, favorise des emplois pérennes ;
- les **partenariats** développés avec toutes les autres fédérations, institutions, associations permettent la création d'une **image positive et dynamique** de l'activité de plaisance avec un socle commun, qui est une empreinte environnementale forte ;
- le **développement des ports de plaisance**, notamment via la création ou le remplacement des quais, digues, corps morts, port à sec, cales de mise à l'eau, etc. ne peut se concevoir sans une vision environnementale.

- Les 6 étapes de la démarche pour obtenir la certification Ports Propres -

1/ Réalisation d'une étude diagnostic

Cette étude permet de :

- identifier les sources et les impacts des pollutions, au niveau du port et de son bassin versant ;
- dresser un état des lieux des infrastructures existantes et de leur état de fonctionnement ;
- établir un programme d'actions à court, moyen et long termes.

2/ Lutte contre les pollutions chroniques, afin de neutraliser les sources de pollution émanant de l'activité des ports et des plaisanciers

Pour lutter contre ce type de pollution, les ports doivent être dotés de :

- « *Point d'Apport Volontaire* » (PAV) pour gérer les déchets ;
- équipements afin de traiter les effluents toxiques, tels que les aires de carénage, pompes à eaux usées ;
- sanitaires, en quantité et qualité suffisantes, pour être utilisés par les plaisanciers ;
- « *Point Propre* » c'est à dire une « mini déchetterie » : afin de collecter les déchets toxiques comme les batteries, filtres, huiles, piles, divers matériels souillés, etc. et de s'assurer de leur prélèvement et traitement.

3/ Lutte contre les pollutions accidentelles liées aux hydrocarbures

à l'aide de matériels antipollution ainsi que de personnels portuaires formés et entraînés.

4/ Economie d'eau et d'énergie

5/ Formation des personnels portuaires

Il existe des formations de 3 jours dédiées à *Ports Propres*. En Corse, elles sont organisées tous les ans, alternativement au Corse-du-Sud et Haute-Corse.

6/ Sensibilisation des usagers

Dans le cadre de ce point, il s'agit de :

- organiser des manifestations pour sensibiliser les usagers à cette certification (plaisanciers, riverains, socio professionnels loueurs/pêcheurs/restaurateurs, scolaires) ;
- mettre en place une signalétique homogène pour une meilleure visibilité des plaisanciers.

En Corse, il y a actuellement **un seul port certifié, celui de Bunifaziu**, depuis 2019. D'autres ports insulaires, tels qu'Aiaccio (Tino Rossi et Charles Ornano), Bastia Vieux Port, Carghjèse, Pruprià, San Fiorenzu, Taverna s'inscrivent dans cette démarche et candidateront, à l'avenir, pour l'obtention de cette certification européenne.

- Sources de financement envisageables -

Des subventions sont envisageables, sous réserves d'éligibilité et de crédits disponibles, pour les différentes étapes susvisées de la démarche Ports Propres :

ORGANISMES	ETAPES FINANÇABLES	CONTACTS
Uffiziu di l' Ambiente di a Corsica (UAC/OEC) Liste des pièces à fournir	3/ Lutte contre les pollutions accidentelles liées aux hydrocarbures 6/ Sensibilisation des usagers	14 Avenue Jean Nicoli – 20250 CORTI Contact
Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de la Corse (DREAL)	1/ Etude diagnostic	19 Cours Napoléon - 20000 AIACCIU MARC Anne-Marie - DREAL Contact
Agence de l'Eau (ADE)	2/ Lutte contre les pollutions chroniques	Immeuble Le Noailles - 62 La Canebière - 13001 MARSEILLE Contact
Agence de Développement Et de la Maitrise de l'Energie (ADEME)	4/ Economie d'eau et d'énergie	le Ricanto – Route du Vazzio – Lot. 3F – CS 9002 – 20700 AIACCIU CEDEX 9 Contact
Opérateurs de compétences (CNFPT, etc.)	5/ Formation pour les agents portuaires	Contact